

Justice

Un policier en service jugé pour avoir grillé deux feux

L'inspecteur des stupés aurait dû utiliser le feu bleu sur sa voiture banalisée, selon le Ministère public

Pascale Burnier

Le procureur général adjoint suspecte le policier accusé et sa hiérarchie de modifier à leur avantage la version des faits. Le chef de la Brigade des stupéfiants se sent trahi par un procès qui viserait à restreindre le pouvoir d'action de ses troupes. Hier, l'audience d'un agent de la police cantonale accusé de violation grave de la circulation routière a eu son lot de tensions.

Dans les grandes lignes, les faits sont clairs. Le 13 octobre 2011, alors qu'il est de piquet pour une vaste mission de la Brigade des stupéfiants, l'inspecteur de 29 ans est appelé à rejoindre au plus vite le centre de la Blécherette pour lancer une filature. Au volant d'une voiture banalisée près d'Ecublens, le policier décide de mettre les gaz. Au passage, il grille deux feux rouges, franchi des lignes blanches, utilise une piste en sens inverse et roule à une vitesse estimée à 110 km/h sur un tronçon limité à 60 km/h. Et, dans sa course effrénée, il dépasse deux agents de la Police de l'Ouest lausannois qui se lancent à sa poursuite. Deux kilomètres plus tard, il remarque ses collègues, s'arrête et explique être en mission.

Condamné par ordonnance pénale à 10 jours-amendes à 30 fr. avec sursis, le policier a fait appel. Il devait donc s'expliquer hier devant un tribunal. «J'étais en mission, a expliqué l'inspecteur, décrit comme la crème parmi les jeunes policiers. A l'époque, la question du feu bleu ne se posait pas, c'était plutôt une question de proportionnalité.» Et c'est là tout l'enjeu du procès. Où commence la mission? Pour rejoindre le centre de la Blécherette, «le policier avait-il un motif suffisant pour faire primer la discrétion à la sécurité publique?» a questionné le procureur général adjoint, Franz Moos.

«Deux versions»

Interrogé comme témoin, le chef de la Brigade des stupéfiants a défendu avec force son collaborateur et expliqué que la discrétion était leur première contrainte. «Cette affaire va sûrement faire jurisprudence, a-t-il enchaîné. Mon souci est de convaincre mes troupes de continuer à commettre des infractions de la circulation routière quand cela est nécessaire.»

Mais le hic, c'est que, juste après les faits, le prévenu et son supérieur ont affirmé qu'il aurait



Le procureur général adjoint, Franz Moos, a requis 10 jours-amendes avec sursis. PHILIPPE MAEDER

fallu mettre le feu bleu dans ce cas-là. «Une volte-face troublante, selon le procureur. Lorsque la condamnation est tombée, la version du prévenu et de sa hiérarchie a changé.» Et de poursuivre: «Le Parquet est extrêmement attaché à la nécessité pour la police de faire son travail sans entraves. Il est clair que des filatures ou des

missions d'observation peuvent nécessiter de prendre des libertés avec la loi sur la circulation. Mais là, nous sommes dans une zone grise où l'on essaie de nous faire croire qu'il s'agit d'une filature alors que le policier devait rejoindre le centre de la Blécherette.» Le procureur a requis la même peine qu'il avait déjà prononcée.

«Une sanction aux conséquences graves et inadmissibles, selon Me Véronique Fontana, avocate du policier. Le seul tort qu'on peut reprocher à mon client, c'est d'avoir obéi aux ordres. (...) Une condamnation sonnerait aussi le glas des filatures.»

Le jugement aura lieu vendredi.

D'autres affaires inquiètent la police

● Les faits jugés à Lausanne ont eu lieu avant les mesures Via sicura introduites contre les chauffards en 2013. Le tour de vis fédéral met toutefois sous pression les policiers, qui ont exprimé leur inquiétude. Le cas d'un agent fribourgeois flashé en juillet 2013 à 78 km/h en zone limitée à 50 km/h à Dompierre (FR), entre Payerne et Avenches, illustre le problème. Il poursuivait, sans feu ni sirène, une conductrice utilisant son portable. Le policier a pris 300 fr. d'amende. Soutenu par sa hiérarchie, il a recouru et a été acquitté, mais le

procureur général du Canton de Fribourg a fait appel. Autre cas: des policiers genevois flashés en voiture banalisée à 102 km/h à Clarens (limite à 50 km/h) en août 2013. La police vaudoise avait passé l'éponge et le procureur général, informé en janvier dernier par 24 heures, n'avait pas ouvert d'enquête. Depuis février, une directive précise que les infractions graves des services d'urgence doivent être examinées par le Ministère public. Trois conseillers communaux de Montreux Libre ont envoyé une dénonciation

pénale au procureur de l'Est vaudois. Il a transmis le dossier au procureur général, à la surprise des élus: «Je vais demander des explications. Il serait anormal que ce dossier soit traité par le procureur général alors que nous critiquons sa position», relève leur avocat, Me Tony Donnet-Monay. Le Ministère public vaudois, lui, affirme qu'il ne serre pas la vis du côté des policiers. Il espère que le jugement lausannois clarifiera les règles d'utilisation des avertisseurs d'urgence.

PH.M./P.B.

Des glissières doubles pour sauver des motards

Le Conseil d'Etat demande 3,8 millions de francs au Grand Conseil pour entretenir ses barrières routières. Le crédit prévoit le doublement de quatre kilomètres de glissières

«Quatre kilomètres de glissières doubles? Mais c'est fantastique! Pour une fois qu'un Canton prend les devants et n'attend pas qu'on ait atteint un certain nombre de morts pour réagir.» Seul Romand membre de la commission sécurité routière de la Fédération motocycliste suisse (FMS), Thierry Nicolier réagit avec enthousiasme à l'annonce tombée en fin de semaine passée.

Dans le cadre de sa politique d'investissements pour améliorer la sécurité des usagers de la route, le Conseil d'Etat demande 3,785 millions de francs au Grand Conseil pour rénover et adapter dix kilomètres de glissières et autres barrières de sécurité. Un gros tiers de ce montant (1,41 million de francs) est destiné spécifiquement aux conducteurs de deux-roues, puisqu'il permettra l'installation de glissières doubles.

En cas de chute, ce dispositif leur évite de passer sous les glissières - parfois surnommées «guillotines à motards» - et de percuter les poteaux qui les soutiennent. Ces glissières doubles ont notamment déjà été installées sur la très prisée route blanche entre Nyon et Saint-Cergue.

«Nous avons travaillé de manière empirique en nous basant sur l'expérience, explique Laurent Tribolet, chef de la division entretien à la Direction générale de la mobilité et des routes. Nous avons sorti tous les points où se sont produits des accidents de deux-roues, puis les avons reportés sur la carte des glissières. Nous nous sommes ensuite rendus sur le terrain pour étudier chaque site.»

«Pour une fois qu'un Canton prend les devants et n'attend pas qu'on ait atteint un certain nombre de morts pour réagir»

Thierry Nicolier, commission sécurité routière de la FMS

Michele Convertini a servi d'expert. «Rien ne les obligeait à entreprendre cette démarche, souligne d'abord, reconnaissant, cet instructeur au TCS, lui-même motard. Comme nous devions respecter un budget, nous nous sommes limités aux endroits qui nous semblaient les plus judicieux. Le résultat ne sera donc pas parfait, mais c'est un très bon début.» En cas d'acceptation par le Grand Conseil, les travaux devraient débuter cette année encore. S.M.R



Les glissières doubles évitent aux conducteurs de deux-roues de passer dessous en cas de chute. ALAIN ROUËCHE

Deux belles récoltes de signatures engrangées

Les socialistes réunissent près de 16 000 signatures pour amortir les primes d'assurance-maladie et l'extrême gauche près de 18 000 pour l'assurance dentaire

A la fin du mois, on saura si les deux initiatives populaires vaudoises venues des rangs de la gauche ont abouti. Mais la récolte est terminée et les partis ont dû envoyer aux Communes leurs listes pour validation. Les chiffres augmentent dans les deux cas les initiatives auront les 12 000 paraphe valables nécessaires à leur aboutissement. Chez les roses, on constate un taux d'invalidation aux environs de 15%.

Même cette marge assez élevée implique que les Vaudois voteront dans un avenir proche sur le projet socialiste «Pour alléger les primes d'assurance-maladie» et sur celui du POP et de SolidaritéS «Pour le remboursement des soins dentaires». La première vise à subsidier les ménages dont les primes d'assurance-maladie dépassent 10% du revenu déterminant. La seconde propose une assurance cantonale assurant un remboursement des soins dentaires

grâce à un prélèvement sur les salariés et les employeurs.

A la date butoir du 7 juillet, l'initiative des socialistes a recueilli 15 786 signatures. L'extrême gauche fait mieux et tutoie les 18 000 signatures. Elle s'est payé le luxe d'envoyer les signatures aux Communes avant son dernier délai du 4 juillet: «Nous avons effectué l'envoi le 30 juin. Il y avait tout près de 18 000 signatures», se félicite le président du POP, Gervais Pinson: «C'est un beau succès. Les gens nous remerciaient sur le stand.» Egalement président du Parti du travail suisse, Gervais Pinson n'en restera pas là: «J'ai demandé aux sections de Genève, de Neuchâtel et de Zurich de lancer également une initiative cantonale. Elles le feront en fonction de leur calendrier.»

Le président des socialistes vaudois, Stéphane Montangero, n'est pas surpris d'avoir récolté moins de signatures que ses cousins de gauche. Il constate que des associations et d'autres partis ont donné un coup de main pour les soins dentaires: «Les socialistes ont récolté l'essentiel des signatures pour l'assurance-maladie, avec un fort engagement des Jeunesses socialistes.»

J.F.D

La crise du logement tend à se réduire en moyenne

Par rapport à l'an dernier, le nombre des logements à louer a un peu augmenté. Mais, à 0,7%, le taux de vacance reste encore loin de 1,5%, à partir de quoi on ne parle plus de pénurie

Sur le marché vaudois, il y a davantage d'appartements vacants qu'en 2013. En juin dernier, ils étaient au nombre de 2600, soit 320 de plus

qu'en juin 2013. Dès lors, le taux de vacance sur le plan cantonal remonte de 0,6% à 0,7%. C'est ce qui ressort de l'enquête menée chaque année auprès des Communes. «Il s'agit du taux le plus élevé depuis 2008», notent les statisticiens du Canton, qui espèrent que cet indice traduit l'«amorce d'une hausse».

Au 1er juin, il y avait 2600 logements vacants, dont 1500 proposés à la location. La progression de

l'offre (+12,2%) profite de façon plus prononcée au marché de la location (+220 appartements) qu'à celui de la vente (+100 unités).

Le taux de vacance n'est considéré comme équilibré que lorsqu'il atteint 1,5%. «En cette période de pénurie, poursuit Statistique Vaud dans un communiqué diffusé hier, l'augmentation de l'offre ne s'observe pas dans chacun des dix districts du canton.» Le taux de vacance stagne dans le district du Ju-

ra-Nord vaudois (0,6%). Et se dégrade dans le district de Lausanne, où il est passé en un an de 0,3% à 0,2%. Dans le district d'Aigle, la dynamique est tout autre: le taux de vacances y est passé de 1,5% à 1,8%.

Statistique Vaud fournit aussi des chiffres sur l'évolution du marché des locaux industriels et commerciaux. Les surfaces vacantes ont passé en un an de 127 000 m² à 154 000 m². D.A.